

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2024

COMPTE RENDU AFFICHE LE 16 janvier 2024

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 janvier 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 13

PRESIDENT : M. Didier TESTE, 1^{er} adjoint

SECRETAIRE ELUE : Mme Yvette BONNARD

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Didier TESTE, Mme Murielle BOIRON, M. Sylvain RIVORY, M. Christophe BROSSON, M. Christian CLOUPET, Mme Yvette BONNARD, M. Fabrice FOND, M. Pierre BOIRON, Mme Brigitte RUDEAUX-POMMATEAU, M. Lucien BRUYAS, M. Joël BALLAS, Mme Camille BRUYAS, Mme Marie-Françoise BONNARD

Membres absents excusés : Néant

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

ELECTIONS COMPLEMENTAIRES AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Didier TESTE fait lecture de l'arrêté convoquant les électeurs de Longes pour des élections complémentaires :

Considérant la démission de Madame Priscilla BOIRON de son mandat de conseillère municipale, effective le 15 juillet 2021 ;

Considérant la démission de Madame Céline VARVIER de son mandat de conseillère municipale, effective le 15 octobre 2021 ;

Considérant le courrier de démission de M. Lucien BRUYAS de son mandat de Maire en date du 10 novembre 2023 ;

Considérant le courrier de Madame la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, Préfète du Rhône en date du 29 décembre 2023 acceptant la démission de Monsieur Lucien BRUYAS de son mandat de Maire, à compter de ce jour ;

Considérant qu'en application de l'article L.2122-14 2^{ème} alinéa du CGCT, il est nécessaire d'organiser une élection municipale partielle complémentaire dans un délai de 3 mois à compter de la date d'acceptation de la démission du maire afin de compléter le conseil municipal avant de procéder à l'élection d'un nouveau maire; Sur la proposition de la Préfète, Secrétaire générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances ; arrête :

Les électeurs de la commune de Longes sont convoqués aux dates ci-après en vue de procéder à l'élection de 2 conseillers municipaux:

le dimanche 18 février 2024, pour le premier tour de scrutin, de 8h00 à 18h00

le dimanche 25 février 2024, le cas échéant, en cas de second tour de scrutin

Monsieur Didier TESTE rappelle que pour être élu au 1^{er} tour de scrutin les candidats doivent obtenir :

- la majorité absolue

- 25% des inscrits sur les listes électorales.

Il précise que la municipalité présente une liste de deux personnes mais que toutes personnes intéressées pour devenir conseiller municipal peuvent se présenter soit sous forme d'une liste de deux noms, soit en candidat libre.

Les déclarations de candidatures pour les élections municipales complémentaires à Longes seront reçues :

♦ **pour le 1er tour de scrutin :**

⇒ Du lundi 29 janvier 2024 au mercredi 31 janvier 2024 de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00 - jeudi 1er février 2024 de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 à la préfecture du Rhône, 18 rue de Bonnel, entrée C2, 1er étage, salle 102.

♦ **pour le 2nd tour de scrutin éventuel :**

⇒ Du lundi 19 février 2024 de 14h00 à 16h00 -mardi 20 février 2024 de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 à la préfecture du Rhône, 18 rue de Bonnel, entrée C2, 1er étage, salle 102.

Les candidats prendront obligatoirement rendez-vous auprès du bureau des élections de la Préfecture du Rhône par mail : pref-elections@rhone.gouv.fr ou par téléphone : 04.72.61.61.35

La campagne électorale débutera conformément aux dispositions de l'article L. 47a du code électoral le lundi 5 février 2024 à minuit et sera close le samedi 17 février 2024 à minuit. En cas de second tour, la campagne électorale débutera le lundi 19 février 2024 à minuit et sera close le samedi 24 février 2024 à minuit.

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2023

Préalablement au vote du budget primitif 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2024, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023, à savoir :

Budget principal

- Chapitre 21 : 40.887,00 €

Monsieur le 1er Adjoint propose au Conseil Municipal qui l'accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DU FOUR

Monsieur le 1er Adjoint rappelle au Conseil Municipal la décision du 6 juin 2023 selon laquelle l'aménagement de la place du Four serait étudié par un groupe de travail à la rentrée. Il reste 18405 € TTC pour terminer ce programme et recevoir la totalité de la subvention du Département soit 10.000 €.

Pour cela, il demande au Conseil Municipal d'étudier pour la prochaine réunion du Conseil les solutions pour atteindre la dépense projetée. Un groupe de travail est constitué pour l'étude de ce projet et une réunion est programmée pour le mardi 6 février à 18h00.



DEPLACEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE — DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENTS DE TERRITOIRES RURAUX 2024

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle au Conseil Municipal sa volonté de déplacer la bibliothèque de Longes dans les locaux de l'actuel commerce situé au 395, Grande Rue.

Ce local devenant un ERP (Etablissement recevant du public) de 5^o catégorie, une mission été demandé au bureau d'études Alpes Contrôles pour connaître les contraintes de ce changement. Des travaux d'adaptation et de rénovation sont nécessaires.

Monsieur le 1^{er} Adjoint propose au Conseil Municipal de solliciter de la part de l'Etat l'obtention de la D.E.T.R. 2024 au taux de 40% du montant des travaux H.T.

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORTS POUR LA CLASSE VERTE DE L'ECOLE

Madame Murielle BOIRON présente au Conseil Municipal le projet de classe verte qui aura lieu à Super Besse (Puy de Dôme) du Mardi 21 mai 2024 au Vendredi 24 mai 2024. Le montant total de ce voyage est de 26.280 € pour 66 enfants, 7 adultes, dont 8.760 € pour le transport.

Compte-tenu de l'investissement de l'association des parents d'élèves qui a multiplié les activités pour le financement de la classe verte, sur proposition de Monsieur le 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal décide de prendre en charge le montant du transport à hauteur de 3.000 €.

PARTICIPATION AUX CENTRES MUSICAUX RURAUX

Cette participation rémunère les centres musicaux ruraux pour la prestation musique effectuée à l'école de Longes à raison de deux heures par semaine, durant toute l'année scolaire. Pour l'année 2023, le montant s'élevait à 2066,63 euros l'heure année soit 4.173,38 euros pour 2h00. Pour l'année 2024, l'heure- année passe à 2.138,34 euros soit 4.319,45 euros pour 2h00, soit une augmentation de 3,50 %.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte l'augmentation de la base horaire à 2 heures hebdomadaires et charge Monsieur le Maire de signer l'avenant à la convention

DEMANDES DE SUBVENTION D'ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal examine les demandes de subventions adressées par différents organismes et associations pour l'année 2024. Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne donner pas suite pour les organismes suivants :

- AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques)
- ADAPEI 69

INDEMNITES AU 1ER ADJOINT, REMPLACEMENT DU MAIRE DEMISSIONNAIRE

L'article L. 2123-24-1 du CGCT indique que "Lorsqu'un conseiller municipal supplée le maire dans les conditions prévues par l'article L. 2122-17, il peut percevoir, pendant la durée de la suppléance et après délibération du conseil municipal, l'indemnité fixée pour le maire par l'article L. 2123-23, éventuellement majorée comme le prévoit l'article L. 2123-22. Cette indemnité peut être versée à compter de la date à laquelle la suppléance est effective".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide avec effet au 1^{er} janvier 2024 de fixer les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire au barème suivant 40,3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le 1er Adjoint présente au Conseil Municipal le droit de préemption urbain

- La maison d'habitation de Laurent OLBRECHTS située au 6, chemin du Pressoir

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Didier TESTE informe le Conseil Municipal

- D'un guichet d'appui psychologique mis en place par le Gouvernement pour les violences faits aux élus.
- De la commande à l'entreprise Alain BONNAY de volets roulants à installer à l'école pour un montant de 5327,57 € TTC
- De la réponse d'Orange pour l'installation de la fibre à Longes
- De la nouvelle population suite au recensement de 2023 : 975 habitants
- Des remerciements pour le colis et le repas de :
 - ⇒ M. et Mme Philippe TERRASINI
 - ⇒ M. et Mme Marc BOSSU
 - ⇒ M. et Mme Michel SAUMET
 - ⇒ M. Jean ABADIE
- De la pose des nouveaux panneaux des hameaux par l'entreprise Chavassieux TP à compter du 15 janvier.
- D'une réunion de l'Agglo concernant le PLUi le 6 février ouvert à tous les conseillers municipaux
- De la reprise du garage. Le Conseil Municipal remercie la famille Escoffier pour avoir maintenu ce commerce.

Monsieur Didier TESTE informe le Conseil Municipal du nouveau fonctionnement communal en cas d'épisode neigeux.

Monsieur Christian CLOUPET fait le compte-rendu d'une réunion qui a eu lieu à l'Agglo sur les énergies renouvelables. Un débat s'installe sur l'opportunité d'installer une ombrière sur l'aire de jeux de pétanque.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Mardi 9 janvier 2024

**L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,
LA SEANCE EST LEVEE A 22h30**

REUNION DE PREPARATION CLASSE EN 4

LE SAMEDI 10 FEVRIER A 10H

SALLE DES ASSOCIATIONS

Toute personne désirant prendre part à la préparation de la journée est la bienvenue.



HEUREUX DE VIVRE A LONGES

Association des anciens de Longes

ASSEMBLEE GENERALE

Le Mardi 30 janvier 2024 à 16 heures
Maison des Associations

Ordre du jour

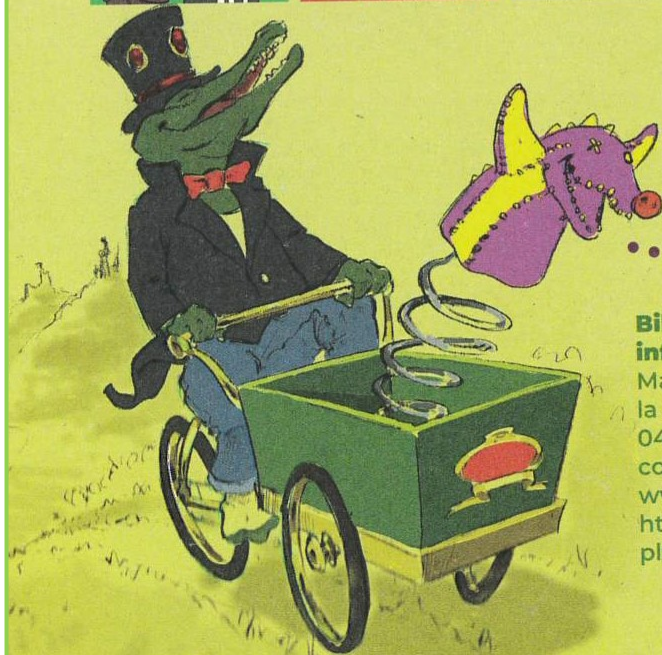
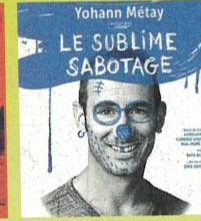
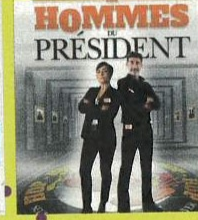
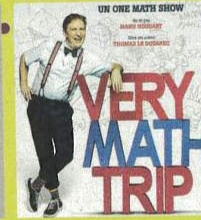
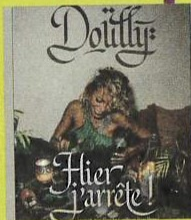
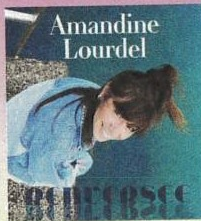
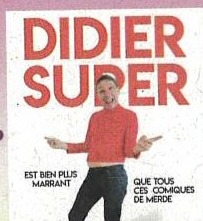
- Renouvellement du bureau
- Bilan des activités
- Rapport financier
- Projets pour 2024
- Permanence des cartes
- Verre de l'amitié

Nous vous attendons nombreux. Tous les retraités de la commune seront les bienvenus pour la pérennité du club





42^e Festival d'Humour de Vienne et alentours



Billetterie et infos pratiques :
Maison des Jeunes et de la Culture de Vienne
04 74 53 21 99
contact@mjc-vienne.org
www.mjc-vienne.org
https://mjcvienna.placeminute.com

DU 12 AU 29 MARS 2024

MARDI 12 MARS - 20h30 18€
Condrieu (Salle de l'Arbuel)
Didier Super Est bien plus marrant...

MERCREDI 13 MARS - 20h30 18€
Primarette (Salle des Fêtes)
Amandine Lourdel Renversée

JEUDI 14 MARS - 20h30 18€
Villette-de-Vienne (Salle Polyvalente)
Élodie KV La révolution positive du vagin

VENDREDI 15 MARS - 20h30 18€
Loire-sur-Rhône (Salle Polyvalente)
Ben Il a beaucoup pleuvu

SAMEDI 16 MARS - 20h30 23€
Vienne (Le Manège)
BP Zoom Mélange 2 temps

MARDI 19 MARS - 20h30 18€
Moidieu (Salle Polyvalente)
Mickaël Bièche Classe Moyenne

MERCREDI 20 MARS 24 - 20h30 18€
Reventin-Vaugris (Salle d'Animation Rurale)
Laure Émonot Quelle vie de Mère !

JEUDI 21 MARS - 20h30 18€
Trèves (Espace Pierre Bret - Le Fautre)
Le tentaliste

VENDREDI 22 MARS - 20h30 18€
Estrablin (Maison des Associations)
Jean-Rémi Chaize Nouveau spectacle !

SAMEDI 23 MARS - 20h30 25€
Vienne (Le Manège)
Douilly Hier, j'arrête !

DIMANCHE 24 MARS - 16h30 20€ 15€ -1€
Vienne (Le Manège)
Manu Houdart Very Maths Trip

MARDI 26 MARS - 20h30 18€
Saint-Romain-en-Gal (Salle Polyvalente)
" Les Hommes du Président "
Double Prix Festival d'humour de Vienne

MERCREDI 27 MARS - 20h30 18€
Pont-Évêque (Salle des Fêtes)
" De La Fontaine à Booba "

JEUDI 28 MARS - 20h30 18€
Seyssuel (L'Atrium)
Manu Pratt Le Ticket

VENDREDI 29 MARS - 20h30 20€
Jardin (Salle Jean Monnet)
Yohann Métay Le Sublime Sabotage